

SOCIÉTÉ AGRICOLE COMMERCIALE IMMOBILIÈRE MINIÈRE INDUSTRIELLE (S.A.C.I.M.I.), Hanoï

SOCIÉTÉ AGRICOLE COMMERCIALE IMMOBILIÈRE
MINIÈRE INDUSTRIELLE
(S.A.C.I.M.I.)

SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 528.000 piastres
SIÈGE SOCIAL :
38, rue de Colomb — Hanoï

MODIFICATIONS AUX STATUTS

(Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine, 7 février 1952)

L'assemblée générale ordinaire, réunie extra ordinairement le 12 janvier 1952, a :

1°) Apporté les modifications suivantes aux statuts :

Article 4. — Le premier paragraphe est remplacé par le libellé suivant :

« Le siège social est à Casablanca (Maroc), 3, rue Phidias. »

Le reste sans changement.

Article 24. — Il y est ajouté :

« Le conseil d'administration, et par suite son administrateur délégué, a tout pouvoir pour effectuer toute vente mobilière ou immobilière de biens appartenant à la société, aux conditions qu'il décidera, pour effectuer toute vente ou tout achat de dommages de guerre, ainsi que tout transfert en ou hors d'Indochine de quelque nature qu'il soit.

« Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à toute personne qu'il désignera, actionnaire ou non, en vue des objets ci-dessus, comme en vue de tout autre.

« Toutes autorisations sont données aux administrateurs conformément à l'article 27 des statuts ; particulièrement en ce qui concerne des achats ou ventes éventuels de dommages de guerre. »

2°) Procédé au renouvellement de son conseil d'administration. Ont été élus, pour six années à compter du 12 janvier 1952 ;

— M^{me} V^{ve} M. Seguy, avenue de Port-Issol, Sanary, président ;

— M. [René Seguy](#), Edificio Tacna Dep. 85 à Lima (Pérou), administrateur délégué ;

— M^{me} Tran-thi-Thuc-Kien, 3, rue Phidias à Casablanca, administrateur.

Des copies du procès-verbal de ladite délibération ont été déposées au greffe du tribunal mixte de Hanoï, tenant lieu de greffe de justice de paix et de commerce, le 25 janvier 1952.

Pour extrait et mention :
Le conseil d'administration
